



2023/28

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCAION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Étaient présents : M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Berty.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoirs : Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p>Absente excusée : Mme DAVID Sylvie</p> <p>Absent : M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Vote du budget ALSH de l'exercice 2023</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée Délibérante les recettes et les dépenses de la Collectivité pour une année,</p> <p>VU les travaux effectués par la Commission des Finances lors des réunions des 7 et 31 mars 2023,</p>												
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>29 MARS 2023</p>	<p>VU les éléments budgétaires transmis à tous les membres,</p> <p>Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>												
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 14</p> <p>VOTANTS : 17</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>- ACCEPTÉ les propositions de Madame le Maire et adopte le budget ALSH 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="486 795 1364 1075"> <thead> <tr> <th></th> <th>Fonctionnement</th> <th>Investissement</th> <th>Total général</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td>109 795,00 €</td> <td>Néant</td> <td>109 795,00 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>109 795,00 €</td> <td>Néant</td> <td>109 795,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Fonctionnement	Investissement	Total général	Dépenses	109 795,00 €	Néant	109 795,00 €	Recettes	109 795,00 €	Néant	109 795,00 €
	Fonctionnement	Investissement	Total général										
Dépenses	109 795,00 €	Néant	109 795,00 €										
Recettes	109 795,00 €	Néant	109 795,00 €										
<p>OBJET : Vote du budget ALSH de l'exercice 2023</p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p> <p></p>												